

Montréal, le 1^{er} décembre 2025

À :

M. Félix Fortin-Lauzier
Secrétaire de la Commission des finances publiques
cfp@assnat.qc.ca

En copie conforme :

Mme France-Élaine Duranceau
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Mme Chantal Rouleau
Ministre responsable de la Solidarité sociale
ministre.ssac@mess.gouv.qc.ca

Objet : Endossement du mémoire de l'AQRIPH, RODCD et du RQ-ACA, présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no. 7.

Aux membres de la Commission des finances publiques,

Le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR), appuie le mémoire conjoint du l'AQRIPH, du RODCD et du RQ-ACA portant sur le Projet de loi n° 7, s'intitulant « A pour Autonome », déposé le 2 décembre dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.*

Nous soutenons pleinement les positions exposées dans ce mémoire, qui dénoncent :

- **Une menace pour l'autonomie des organismes communautaires autonomes** : la fusion du FAACA avec le FQIS réduit l'indépendance des organismes, en particulier ceux en défense collective des droits (DCD), et les rend moins libres de critiquer les politiques publiques.
- **Une réduction de la portée de la défense collective des droits** : en rattachant la DCD uniquement à la pauvreté, le projet de loi limite l'action sur les autres droits fondamentaux (femmes, personnes handicapées, etc.), affaiblissant la capacité du mouvement communautaire à proposer des alternatives politiques.
- **Un recul historique** : cette fusion remet en cause plus de 30 ans de relations co-construites entre l'État et le mouvement communautaire autonome, basées sur le principe d'autonomie.
- **Une insécurité pour l'avenir** : sans garanties écrites, les promesses gouvernementales de maintenir les missions intactes ne suffisent pas à protéger l'action communautaire autonome, ni la voix des personnes marginalisées.

Nous souhaitons réaffirmer les positions de l'AQRIPH, du RODCD et du RQ-ACA et appuyer leurs recommandations :

1. **Retirer le chapitre IV (titre II)** prévoyant la fusion du FAACA avec le FQIS.
2. **Maintenir le FAACA** comme structure indépendante avec son mandat spécifique de soutien aux organismes de défense collective des droits.

Nous souhaitons que notre appui soit enregistré par la Commission des institutions et intégré à l'examen global des mémoires et positions reçus.

Merci de votre attention.



Audrey Sirois
Direction générale